

290

DQ11

Québec, le 27 juin 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Monsieur Marc Lachance
Directeur général
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
1, rue Leclerc
Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4
dans la MRC de la Côte-de-Beaupré
Questions complémentaires du 27 juin 2012 (DQ11 n° 1)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet la question suivante :

Question 1

En lien avec la réalisation des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauté;

- A. Une entente est-elle intervenue entre le promoteur et la municipalité quant à l'utilisation des routes qui relève de la municipalité ?
- B. Si oui, cette entente prévoit-elle une compensation s'il y a bris du réseau routier attribuable à la circulation engendré par la réalisation du projet ?
- C. Si oui, déposez l'entente.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **29 juin prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission